

**MARCHE 2019033**

**REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 19 VIDEO SURVEILLANCE ANTI-NOYADE –**

**Avenant n° 4**

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2021

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, l'entreprise ANGELEYES, sise Via San'Oswaldo 1b - 39100 BOLZANO – Italie, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) : .....

.....

d'autre part,

**Vu :**

- le marché 2019033 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 19 Vidéo surveillance anti-noyade, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 29 juin 2021.

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires rendues nécessaires, ont dû être prises, à savoir :

- La modification du nombre et type d'écrans de renvoi de vidéosurveillance du sas d'immersion.

**ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis 3073/2021 annexé.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avts 1, 2 et 3	montant de l'avenant 4	montant après avenants 1, 2, 3 et 4
Montant total HT	127 305,00 €	5 600,00 €	132 905,00 €
TVA 20,00%	25 461,00 €	1 120,00 €	26 581,00 €
Montant total TTC	152 766,00 €	6 720,00 €	159 486,00 €

Soit une augmentation de 5,90 %

**ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

**ARTICLE 4 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN